



> Trois avocats viennent de créer une association baptisée « **Justice pour le Cambodge** ». Dans le cadre du procès organisé par les Nations-Unies et le gouvernement cambodgien contre les Khmers Rouges, l'association se propose de mettre en contact les victimes du régime qui souhaitent se constituer partie civile et les cabinets d'avocats, en Europe, aux États-Unis et en Australie, qui souhaitent intervenir en pro bono dans ce procès. À l'origine de la démarche : **Fabrice Marchisio** (Coty Vivant Marchisio Lauzeral), **Jean Reynaud** (associé au cabinet Bredin Prat) et **Julien Rivet** (collaborateur chez Hughes Hubbard & Reed).